

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 6
Avis aux arbitres.....	p. 7
Trophée des Champions.....	p. 8
PV Commission Sportive.....	p. 9
PV Commission Jeunes.....	p. 11
PV Commission Litiges Contentieux.....	p. 17
Mini-jeu.....	p. 22

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 24 mai :

- Finales des Coupes Départementales Jeunes

Samedi 24 et dimanche 25 mai :

- Journée des Bénévoles à Clairefontaine

Lundi 26 mai :

- Bureau Commission Départementale d'Arbitrage

Mardi 27 mai :

- Commission Féminine
- Commission des Jeunes

Lundi 26 et mardi 27 mai :

- BEF traditionnel et en apprentissage – tests de sélection (à Puymoyen)

Mercredi 28 mai :

- Commission Sportive

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FINALES JEUNES



CHALLENGE DANSAC
09H30

CHALLENGE U15
14H30

CHALLENGE U17
17H00

FINALES CHALLENGE JEUNES

SAINT-BENOÎT | SAMEDI 24 MAI 2025

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le District ferme ses portes le :
Vendredi 30 mai toute la journée

PUISSANCE FOOT

Le dispositif Puissance Foot a pour but d'aider les clubs dans leurs actions d'accompagnement scolaire.

Plus d'informations page 5



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
Formatrice DJERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DJERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

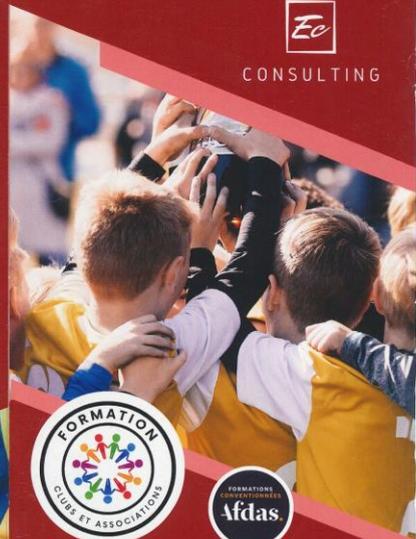
- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com
02 36 05 63 05
Loches
www.ecformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS
vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"
Ayez un espace de communication personnalisée et illimitée et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un évènement"
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'évènements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 24 mai au stade de la Varenne à St Benoit** : Finales des Coupes Départementales Jeunes
- **Dimanche 1^{er} juin** : Phase de poule du trophée des champions (lieux à définir)
- **Vendredi 6 juin à la salle festive de Bonneuil-Matours** : Assemblée Générale du District
- **Samedi 7 juin à Quinçay** : Réunion de fin de saison des équipes féminines + Finales Féminines
- **Samedi 14 juin au complexe sportif André Messy à Buxerolles** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 juin à Loudun et Sèvres Anxaumont** : Finales des Coupes Départementales Séniors
- **Vendredi 27 juin** : Remise des récompenses

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT LE VENDREDI 6 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football de la Vienne

Vous êtes prié(e)s d'assister ou de faire représenter votre club par un de ses membres ou par un membre d'un autre club dûment mandaté (**POUVOIR OBLIGATOIRE**) à l'Assemblée Générale du District de la Vienne de Football

Le vendredi 6 juin 2025 à 19h15
Salle Festive
3, Rue de l'Ancienne Gare
86210 BONNEUIL MATOURS

L'émargement des clubs s'effectuera de 18h15 à 19h00 (aucun enregistrement de vote après cet horaire)

Attention, pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter son propre club. Le secrétaire va recevoir par courrier la convocation, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'émargement.

Merci par avance de revenir vers nous si la convocation ne vous est pas parvenue.

D'autre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous demandons aux représentants de clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou d'une présentation sur smartphone.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 6 JUIN 2025

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

- Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la Commune et le Président du club
- Approbation du Procès-verbal des Assemblées Générales du vendredi 29 novembre 2024
- Allocution du Président du District de la Vienne de Football
- Présentation et vote du rapport de la Secrétaire Générale
- Réponses aux vœux
- Présentation et vote du budget prévisionnel
- Intervention des personnalités
- Questions diverses

**VŒUX PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 6 JUIN 2025****Vœu du club d'Ingrandes :**

« Dans un souci d'équité sportive, de respect du mérite acquis sur le terrain et de stabilité des compétitions, il serait souhaitable que, lorsqu'un repêchage est nécessaire pour compléter une division, la priorité soit donnée aux clubs devant initialement descendre, avant d'envisager la montée des clubs classés deuxièmes ou troisièmes dans la division inférieure. Cette approche permettrait de valoriser le parcours des équipes concernées tout en maintenant la cohérence sportive entre les différents niveaux de compétition »

Vœu de la Commission Sportive :

« Concernant la Coupe Tassin, nous souhaitons qu'une seule équipe de région soit engagée à partir de la saison prochaine. Cette année nous nous retrouvons avec deux équipes du même club ce qui complique le tirage au sort. »

Vœu du club de 3 Vallées 86 :

« Proposition en lien avec la problématique du recrutement et du maintien des arbitres au sein des clubs. Actuellement, le règlement relatif à la couverture en arbitres des clubs ne prend en compte que les arbitres officiels désignés par la Fédération. Or, les arbitres capacitaires, bien que formés et encadrés, ne sont pas comptabilisés dans ce décompte, ce qui pénalise les clubs qui investissent pourtant dans leur formation et leur accompagnement. Nous proposons donc qu'une réflexion soit engagée au niveau du District afin d'intégrer les arbitres capacitaires dans le calcul de la couverture arbitrale des clubs, selon des modalités adaptées et encadrées, telles que :

- Une valorisation partielle (exemple : 0.5 point par arbitre capacitaire) dans les quotas exigés
- Une obligation de nombre de matchs et de formation

Cette évolution permettrait de :

- Valoriser les efforts des clubs formateurs ;
- Encourager les vocations dans un contexte de pénurie d'arbitres ;
- Renforcer la structuration des clubs, en cohérence avec les objectifs de développement de l'arbitrage dans le monde amateur.

Vœux du club de Mignaloux-Beauvoir : *Ces vœux étant hors délai, les réponses n'auront pas lieu lors de l'AG mais des échanges pourront avoir lieu lors de diverses réunions.*

« Ecriture des règlements généraux des compétitions championnat sénior de niveau départemental.

Je pense que pour le bien de la préparation de l'organisation des rencontres, cela me paraît être essentiel de pouvoir le retrouver aisément et ce, dès le début de la saison. J'avoue avoir éprouvé quelques difficultés lorsque j'ai pris des responsabilités au sein de mon club afin d'aider à l'organisation autour des règlements etc... »

« Classement lors d'une accession/maintien/rétrogradation d'un nombre de descente/montée différent€ du nombre de poule ou d'un multiple de celui-ci.

Il date de l'AG de 2011 à Quinçay si je ne fais pas erreur, j'ai découvert cela dans un Vienne Hebdo de 2022/2023 en fin de saison et je ne comprends pas l'intérêt de jouer un maintien contre les 4 équipes classées juste au-dessus. Je pense que se baser sur le classement général (ou bien un quotient, si les MJ sont différents au sein des différentes poules) comme c'est le cas pour les classements en ligue est une meilleure solution. Un championnat se joue contre TOUTES les équipes de la poule et pas seulement sur la moitié des équipes... (surtout que jusqu'à la dernière journée, le classement peut être modifié alors que certaines équipes n'ont plus rien à jouer...) »

« Débuter des rencontres en lever de rideau à 13h00 au lieu de 13h15.

Je pense aux matchs en lever de rideau qui sont arbitrés par des bénévoles et qui s'efforcent de faire respecter le début des matchs à l'heure, ainsi que la mi-temps. Tant bien que mal, il faudrait une absence de temps additionnel ou bien d'incidents de matchs pour que le match suivant puisse débuter à 15h00 pile (bien qu'un délai de 15 minutes soit accepté). Je pense que cela serait plus pertinent afin de tranquilliser des avants-matchs parfois compliqués avec certains arbitres officiels parfois autoritaires et qui ne comprennent pas car ce n'est pas comme ça chez eux. »



CDOS – FORMATION

Formation professionnelle :

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](https://www.maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



POUR INFORMATION

TROPHEE DES CHAMPIONS

Le District de la Vienne de Football organise en fin de saison 2024/2025 une épreuve départementale nommée « Trophée des champions », qui désigne le lauréat de son niveau de compétition, D2, D3, D4, D5.

Aucun engagement préalable n'est nécessaire, chaque équipe qui termine à la première place de la poule de son niveau de compétition est obligatoirement engagée pour y disputer le titre de champion.

Les dates des rencontres :

Dimanche 1^{er} juin 2025 * : 1/2 finale D3 et tours préliminaires D4 et D5

Samedi 14 juin 2025 : finales D2, D3, D4 et D5

** Certains équipes étant concernées par des dossiers en cours, il est possible que des matchs se jouent à une date ultérieure.*



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 21/05/2025
Procès-verbal n° 29
Par consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°28 sans modification

Attention, en raison d'un problème informatique les classements sur le site internet ne font pas apparaître les points pour les équipes n'ayant pas joué contre l'équipe qui est forfait général dans les dernières journées.

DATE A RETENIR

- Dimanche 1^{er} juin : Tour préliminaire du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin et dimanche 22 juin : Finales des Coupes et Challenges

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922557 : Moncontour (1) – La Pallu (2) en poule A du 02/02/25 remis le 20/04/25 et à nouveau remis le 11/05/25

Réserve

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 14/05/25 (PV n°35) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de La Pallu (2).

Dossier classé

FORFAIT

Match n° 28922952 : Valence en Poitou FC (1) – As Poitiers 86 (1) du 18/05/2025 en poule E

1^{er} forfait de l'équipe de As Poitiers 86 (1) (sans déplacement).

Amende de 45€ au club de As Poitiers 86.

DÉPARTEMENTAL 5

FORFAIT

Match n° 28956125 : Ingrandes (2) - St Christophe (2) en poule B du 18/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de St Christophe (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de St Christophe.

Match n° 28956307 : Pouille Terce (1) – Jardres (2) en poule D du 18/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Jardres.

Match n° 28956578 : Availles Limouzine.Pressac (2) – Montmorillon (4) en poule G du 18/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Montmorillon.



TRANSMISSION TARDIVES FEUILLE DE MATCH

Amende de 27€

Match n°28923040 : Beaumont St Cyr (4) – Cissé (1) en D4 poule F du 18/05/25

Match n°29167214 : La Pallu (3) - Colombiers (2) en D5 poule B du 18/05/25

Match n°28956487 : Poitiers 3 Cités (3) - Lavoux Liniers (1) en D5 poule F du 18/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunions du jeudi 15 mai 2025 et du mardi 20 mai 2025
Procès-verbal n° 27

Président : M. Philippe BARRITAUULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Le PV n°26 est adopté sans modification

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 24 mai : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac U13 à St Benoit

CHALLENGE DEPARTEMENTAL JEUNES

Les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 31 mai 2025** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte

CHAMPIONNAT U18/U17

FORFAIT

Match n° 53064510 : GJ Montasèvres (2) – GJ Dissay Beaumont (2) en D2 du 17/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont.

L'arbitre de la rencontre, M. MAITRE Robin, n'ayant pas été informé, ses frais de déplacement (41€03) seront à la charge du GJ Dissay Beaumont.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ Dissay Beaumont (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Match n° 53064511 : GJ Sud Haut Poitou (1) – Loudun (1) en D2 du 17/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Loudun

L'arbitre de la rencontre, M. DELLOUE Djewel, n'ayant pas été informé, ses frais de déplacement (18€73) seront à la charge du club de Loudun.

Match n° 53066762 : Poitiers ASAC (2) – Naintré (2) en D2 du 17/05/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Naintré

**CHAMPIONNAT U16/U17****FORFAIT****Match n° 53064661 : Mirebeau (1) – St Benoit (2) en D2 poule A du 17/05/25**

1^{er} forfait de l'équipe de St Benoit (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de St Benoit

Match n° 53064662 : Ozon (1) – Châtelleraut Portugais (1) en poule B du 17/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de Ozon (1) (sans déplacement de l'équipe de Châtelleraut Portugais (1))

Amende de 13€ au club de Ozon (1)

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait l'équipe de Ozon (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

CHAMPIONNAT U15**Match n°53064686 : Mirebeau (1) – Châtelleraut Portugais (1) en D du 12/04/25**

Match arrêté à la 77^{ème} minute.

La commission reprend le dossier et enregistre la décision de la commission de Discipline du 24/04/25 (PV n°34) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Mirebeau (1) (3-0, 3 points).

Dossier classé

Match n° 53066775 : GJ Dissay Beaumont (2) – Naintré (1) en D2 poule A du 17/05/25

Match arrêté à la 75^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre.

Dossier transmis à la commission de discipline.

Dossier en instance

FORFAIT**Match n° 53064828 : Poitiers CEP (1) – Vouneuil Béruges (2) en poule C du 17/05/25**

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Vouneuil Béruges.

Match n° 53079912 : Poitiers 3 Cités (2) – GJ Montasèvres (2) en poule D du 17/05/25

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement)

L'arbitre de la rencontre, Mlle FAUSTIN LEYBACH Shelly Ann et son accompagnateur M. MAINGUENEAU Jonathan, n'ayant pas été informés du forfait, leur frais de déplacement respectivement de 36,57€ et 12€ seront à la charge du GJ Montasèvres.

Amende de 13€ au club de GJ Montasèvres.

Match n° 53080659 : Mignaloux/Nieuil (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (3) en poule E du 17/05/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Mignaloux Nieuil (1) (sans déplacement de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3))

Amende de 13€ au club de Mignaloux Beauvoir.

CHAMPIONNAT U15 à 8**FORFAIT****Match n°53182457 : Châtelleraut Portugais (2) - GJ Sud Haut Poitou (2) en poule A du 17/05/25**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Sud Haut Poitou.

Match n°53183090 : GJ Foot Sud 86 (1) – Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) en poule B du 17/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Gibauderie/Beaulieu (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Gibauderie.

Match n° 53183091 : GJ Foot Sud 86 (1) – Poitiers Cep (2) poule B du 17/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers CEP (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers CEP.



CHAMPIONNAT U13

Match n° 53065402 : Biard (2) – Poitiers ASAC (4) en U13 D3 poule F du 12/04/25

Evocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux du 23/04/2025 (PV n°31) qui donne match perdu par pénalité (3-0,) à l'équipe de Biard (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers ASAC (4) (3- 0)

Match n°53064963 : Châtelleraut SO (1) – Poitiers 3 Cités (1) en D1 poule B du 15/03/25

FMI incomplète.

Après plusieurs relances auprès du club des 3 Cités (PV n° 23 du 25/03/25 et mails), la Commission n'ayant reçu aucune information décide de donner match perdu par pénalité (5,0 ; - 1 point) au club des 3 Cités pour en donner le gain au club de Châtelleraut SO (5,0 ; 3 points)

FORFAIT

Match n° 53065794 : GJ Dissay Beaumont (3) – GJ VVM Chauvigny (4) en D3 poule B du 17/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (4) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny.

FINALES CHALLENGE U18 ET U15

Les Finales des Challenges U17 et U15 auront lieu le samedi 24 mai 2025 au complexe sportif de la Varenne à St Benoit.

CHALLENGE U18

Finale – samedi 24/05/2025

Equipe	Div	Equipe	Div
Migné Auxances (2)	D1	GJ Espoir Sud Poitiers	D1

CHALLENGE U15

Finale – samedi 24/05/2025

Equipe	Div	Equipe	Div
Vivonne (1)	D2C	Buxerolles (2)	D1



CHALLENGE DANSAC U13

La Finale du Challenge DANSAC U13 aura lieu le samedi 24 mai 2025 au complexe sportif de la Varenne à St Benoit.

Les 8 équipes qualifiées pour la finale
Samedi 24 Mai 2025

	Equipes	Pts	Poule
1	SO Châtelleraut (2)	7	A
2	Chasseneuil St Georges (1)	7	A
3	GJ Dissay Beaumont (2)	9	B
4	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	B
5	Poitiers ASAC (2)	9	C
6	St Benoit (1)	6	C
7	GJ VVM Chauvigny (2)	9	D
8	GJ Montasèvres (1)	6	D

PLATEAUX U11 / PHASE 3

Courriel de l'éducateur U11 de l'ASM sur le plateau du 10/05/25 à St Jean de Sauves.
Dossier transmis à la commission de Discipline

FORFAIT

Plateaux du 10/05/2025

Poule B : à St Eloi (Stade Poitevin)

1^{er} forfait de l'équipe d'Ozon (1) (sans prévenir). Amende de 13€ au club d'Ozon

Poule B : à Venduvre

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1). Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Poule E : à Dissay

2^{ème} forfait de l'équipe d'Ozon (2) (sans prévenir). Amende de 13€ au club d'Ozon

Poule F : à St Nicolas (Biard)

3^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2). Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Poule H : à Poitiers CEP

1^{er} forfait de l'équipe du Stade Poitevin (5). Amende de 13€ au club du Stade Poitevin

1^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles (2). Amende de 13€ au club de Buxerolles

Poule I : aux Trois Moutiers

1^{er} forfait de l'Envigne (2). Amende de 13€ au club de l'Envigne

Poule K : à Naintré

2^{ème} forfait de l'équipe d'Ozon (3) (sans prévenir). Amende de 13€ au club d'Ozon

Poule M : à Mignaloux Beauvoir

2^{ème} forfait de l'équipe de St Benoit (2). Amende de 13€ au club de St Benoit

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLE DE RESULTATS MANQUANTES****Amende de 15€ (jusqu'à réception des documents demandés)****Plateaux du 05/04/25****Poule D : site 1 à Thuré**

La Commission demande au club de **Thuré** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule M : site 2 à Mignaloux Beauvoir

La commission demande aux clubs de **Smarves Iteuil et St Benoit** les documents suivants avant le **27/05/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Plateaux du 12/04/25**Poule M : site 2 à Smarves**

La Commission demande au club de **Smarves Iteuil** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES**Plateaux du 10/05/25****Poule C : site 2 à Smarves**

La Commission demande au club de **Smarves-Iteuil** les documents suivants avant le **27/05/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule D : site 1 Stade du Verger (Châtelleraut Portugais)

La Commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule E : site 1 à Availles en Châtelleraut

La Commission demande au club de **Bonneuil/Availles** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule G : site 1 à Rouillé (GJ Val de Vonne)

La Commission demande au club de **GJ Val de Vonne** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule I : site 1 à St Jean de Sauves (ASM)

La Commission demande au club de **l'ASM** les documents suivants avant le **27/05/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule J : site 1 à Vouillé

La Commission demande au club de **GJ Sud Haut Poitou** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule J : site 2 à Ouzilly

La Commission demande au club de **Ouzilly** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau
- Les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule L : site 1 à Migné Auxances

La Commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le **27/05/25**

- La feuille de résultats du plateau



JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Remerciements :

- A la Communauté d'agglomération de Grand Poitiers pour la mise à disposition de ses équipements
- Aux clubs du Stade Poitevin et Poitiers ASAC pour leur soutien au District dans l'organisation de la JND.

U6/U9

Plateau U7/U9 du 10/05/25

Secteur 1 : plateau à St Léger de Montbrillais

La Commission demande au club de **St Léger de Montbrillais** les documents suivants à recevoir avant le **27/05/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

Secteur 3 : plateau à Ozon

La Commission demande au club de **d'Ozon** les documents suivants à recevoir avant le **27/05/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

Secteur 4 : plateau à Vendelogne

La Commission demande au club de **Vendelogne** les documents suivants à recevoir avant le **27/05/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

Match n°53064621 : GJ VVM Chauvigny (2) – Poitiers Baroc (1) en U16/U17-D2 poule A du 17/05/25

Match n°53183022 : St Benoit (1) – GJ 3 Vallées 86 (2) en U15 à 8 poule B du 17/05/25

Match n°53064905 : St Maurice Gençay.Brion.Château Larcher (1) – GJ Val de Vonne (2) en U15-D2 poule E du 17/05/25

Match n° 53065378 : Ozon (3) – ASM (1) en U13D3 poule E du 17/05/25

Match n°53080766 : Colombiers (1) - Châtelleraut Portugais (2) en U13-D3 poule A du 17/05/25

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 21 mai 2025
Procès-verbal n° 36

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 35 (par voie électronique) du mercredi 14 mai 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Beaumont St Cyr	Jardres	Ozon
Biard	Jaunay Marigny	Poitiers 3 cités
Buxerolles	L'Envigne	Poitiers Asac
Cenon / Vouneuil	La Pallu	Poitiers Beaulieu FC
Chasseneuil St Georges	Lavoux – Liniers	Poitiers Gibauderie
Château Larcher	Leigné sur Usseau	Poitiers Portugais
Châtelleraut Portugais	Ligugé	Rouillé
Chauvigny	Loudun	Sommières St Romain
Colombiers	Migné Auxances	St Benoît
FC 3 vallées 86	Montamisé	St Christophe
Fleuré	Montmorillon	St Maurice Gençay
Fontaine le Comte	Naintré	St Saviol
GJ Dissay Beaumont	Neuville	Thuré Besse
GJ Montasèvres	Nord Vienne	Valdivienne
GJ Val de Vonne	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
GJ VVM Chauvigny	Ouzilly	Villeneuve Chauvigny
Ingrandes	Oyré Dangé	Vouneuil Béruges



OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 28923040 : Beaumont St Cyr (4) – Cissé (1) en Départemental 4 poule F du 18/05/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 29167214 : La Pallu (3) - Colombiers/Ouzilly (2) en Départemental 5 poule B du 18/05/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 28956487 : Poitiers 3 Cités (3) - Lavoux-Liniers (1) en Départemental 5 poule F du 18/05/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 28922757 : St Julien l'Ars (2) – Leignes sur Fontaine (2) en Départemental 4 poule C du 06/04/25 à rejouer le 04/05/25 et à nouveau à rejouer le 11/05/25

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900564 : Poitiers Cep 1892 (2) – Smarves Iteuil (2) en poule D du 18/05/25

Courriel de confirmation de Réserve du club de Smarves Iteuil (19/05/25 à 14h01)

1) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Cep 1892, pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers Cep 1892 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Cep 1892, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Cep 1892 (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

1) Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1) que celle-ci jouait son avant dernière rencontre de championnat le 27/04/25.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1) évoluant en Départemental 2 poule A : Poitiers Cep 1892 (1) – Neuville (3) du 27/04/25 en championnat qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Cep 1892 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.3 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée

2) Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1), évoluant en Départemental 2 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Abdoulaye MODOU (16) a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Cep 1892 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée.

La Commission enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28960280 : F.C. Beaulieu (1) – Vouneuil Béruges (2) en poule F du 18/05/25

Évocation

Le Comité de Direction du District de de la Vienne de Football au cours de sa réunion du 15 avril 2025 a décidé, comme le prévoit le règlement financier, des sanctions suivantes à l'encontre du Club du FC Beaulieu :

A compter du 15 avril 2025

- D'interdire de faire jouer des joueurs mutés sur la saison 2024/2025
- De retirer trois points à l'équipe seniors par journée de championnat sur la saison 2024/2025

Considérant que le Club du FC Beaulieu a été informé par lettre recommandée en date du 22 avril 2025.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre de Départemental 4 poule F : FC Beaulieu (1) – Vouneuil Béruges (2) du dimanche 18 mai 2025 que le joueur Tyler ATCHALISO (Licence n° 2548577951) est un joueur muté et a participé à la rencontre en rubrique.

Considérant que l'équipe du **FC Beaulieu (1) est en infraction** avec les décisions prises par le Comité de Direction du District de de la Vienne de Football.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (4-0, -1 point) à l'équipe du FC Beaulieu (1) pour en donner le gain à l'équipe de Vouneuil Béruges (2) (4-0, 3 points).

Considérant que l'équipe du FC Beaulieu (1) a donc participé à la rencontre citée en rubrique, la Commission retire 3 points supplémentaires à l'équipe du FC Beaulieu (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956309 : Lavoux Liniers (2) – Bonnes (1) en poule D du 18/05/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Bonnes (1) d'un joueur (licence n° 2545865199) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Bonnes lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 28 mai 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 28956489 : Valdivienne (3) – Fleuré (3) en poule F du 18/05/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (3) d'un joueur (licence n° 2543189016) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 28 mai 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 28960396 : Champagné St Hilaire (1) – St Maurice Gençay (3) en poule H du 18/05/25****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de St Maurice Gençay (3) d'un joueur (licence n° 2544058400) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Maurice Gençay lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 28 mai 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 28960439 : Rouillé (3) – Brion St Secondin (3) en poule H du 18/05/25**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Rouillé (3) d'un joueur (licence n° 1109302863) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Rouillé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 28 mai 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 30048867 : ASM / Les 3 Moutiers (1) – Venise Verte (1) du 11/05/25****Évocation.**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 35 du 14/05/25, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Venise Verte (1), d'une joueuse U16F (licence n° 9602583576) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que le club de Venise Verte a été informé et a formulé des observations (20/05 à 18h39)

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée

Considérant qu'en l'application des articles 73.2 et 213 des RG de la FFF, la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Venise Verte (1) pour en donner le gain à l'équipe de ASM / Les 3 Moutiers (1) (3-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de de Venise Verte.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Cenon sur Vienne, Chauvigny, Montamisé, Poitiers Cep 1892 :

Réponses par courriel.

**RÉSERVES NON CONFIRMÉES**

- Match n° 28900219 : St Léger de Montbrillais (1) – Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule A du 18/05/25
- Match n° 28900438 : Sèvres Anxaumont (1) – Valdivienne (2) en Départemental 3 poule C du 18/05/25
- Match n° 28960280 : F.C. Poitiers Beaulieu (1) - Vouneuil-Béruges (2) en Départemental 4 poule F du 18/05/25
- Match n° 28956399 : Poitiers ASAC (2) – Vendelogne (2) en Départemental 5 poule E du 18/05/25
- Match n° 53064689 : Migné Auxances (3) - GJ VVM Chauvigny (2) en U15 Départemental 1 du 17/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

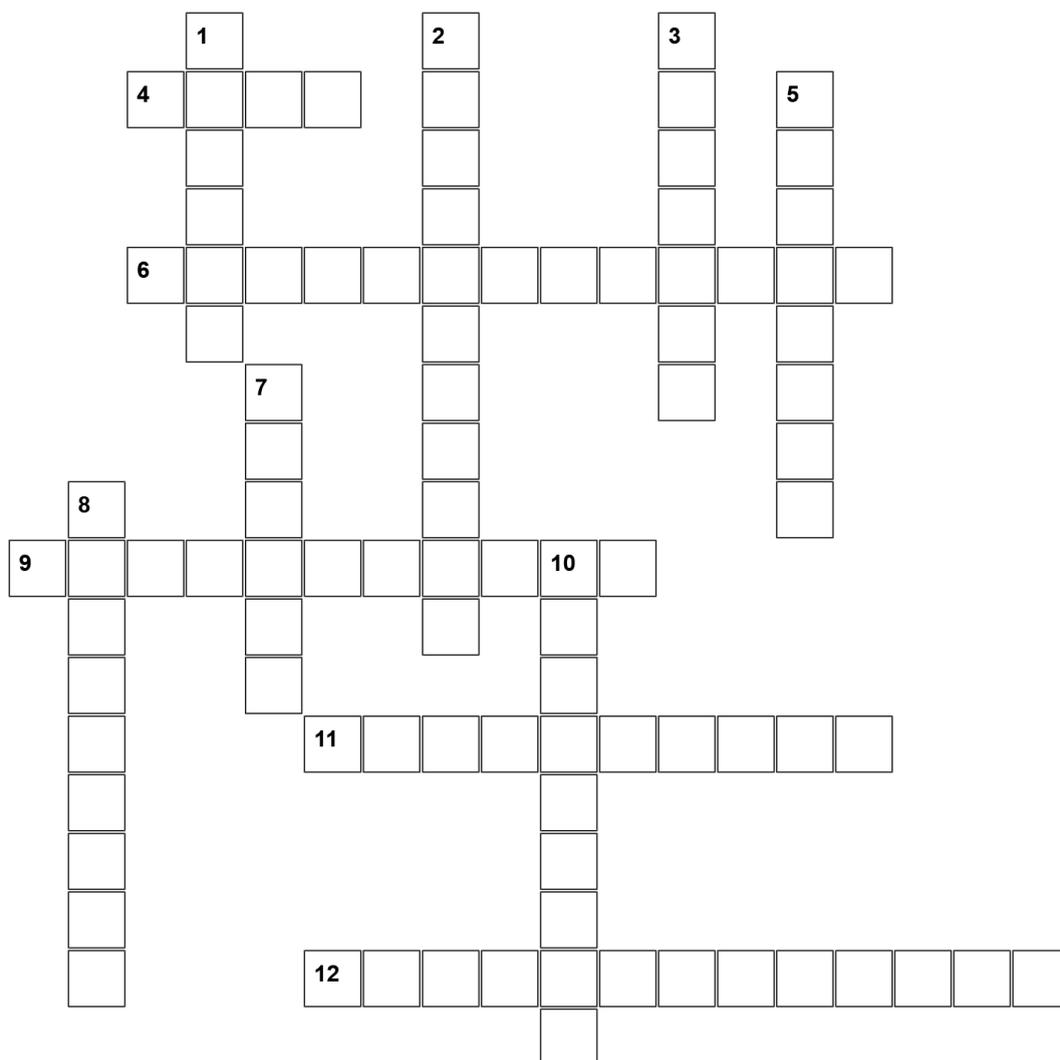
Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



MINI-JEU

Finales Jeunes



Horizontal

4. Claude BRUNET à la tête du club
6. Equipe première promue en R3
9. Il y en a un sur Bonniere (16), l'autre du Poitou (86)
11. S'y jouera le trophée des champions
12. Kévin Vergerolle meilleur buteur de l'histoire du club

Vertical

1. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'...
2. Une partie du groupement est composé d'un club accueillant les finales séniors
3. Equipe première promue en D2
5. A domicile lors des finales
7. En groupement avec Beaumont
8. GJ Vallée Vienne et Moulière ...
10. En groupement avec Antoigné